



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

Date de la convocation :  
03/04/2024

Date d'affichage :  
03/04/2024

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

DCM N°2024/08

**Modification numéro bâtiment CINI CHAUFFAGE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier un numéro de la rue de Verdun afin de garder la cohérence de la numérotation.

En conséquence, le bâtiment CINI CHAUFFAGE se verra attribuer le numéro 2 au lieu du numéro 2 bis, et l'ancien bâtiment DDE se verra attribuer le numéro 4 au lieu du numéro 2.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à modifier le numéro de rue mentionné ci-dessus.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents** : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents** : M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs** : M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance** : Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/09****Programme de travaux forestiers 2024**

Les services de l'ONF ont proposé un budget pour l'année 2024 relatif aux travaux forestiers à effectuer dans la forêt communale.

- TRAVAUX SYLVICOLES : 22 600,25 € € HT
- TRAVAUX DE MAINTENANCE DES DESSERTES : 803,40 € HT

Le montant total des travaux forestiers pour l'année 2024 s'élèvent à 23 403,65 € HT soit 25 744,03 € TTC.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le programme de travaux forestiers 2024 dans la forêt communale pour les sommes indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le programme de travaux 2024

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/10**

### **Echange parcellaire avec le Département de la Haute Saône.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal le contexte global dans lequel s'inscrit cette Délibération. Celle-ci intervient dans le cadre du projet porté par le Département pour la construction d'un nouveau centre d'intervention pour les sapeurs-pompiers et d'un centre technique pour les agents du Département.

Actuellement, la commune reste propriétaire de la parcelle sur laquelle les deux infrastructures ont été construites. Afin de régulariser la situation, il est proposé de procéder à un échange de parcelle avec le Département.

Les parcelles à échanger sont les suivantes :

Parcelle ZD n°1 d'une superficie de 60a et 26 ca avec bâtiments pour le Département

Parcelles ZS 16 et 17 pour une superficie totale de 1 ha 55a 91 ca pour la Commune.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_10-DE



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants à l'échange de ces parcelles.

**Voté à L'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis Billy





DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Méliissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/11****Achat de parcelle au SDIS**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal le contexte global dans lequel s'inscrit cette Délibération. Celle-ci intervient dans le cadre du projet porté par le Département pour la construction d'un nouveau centre d'intervention pour les sapeurs-pompiers et d'un centre technique pour les agents du Département.

Actuellement, la commune reste propriétaire de la parcelle sur laquelle les deux infrastructures ont été construites. Afin de régulariser la situation, il est proposé de procéder au rachat des parcelles AL 270 et AL 708 appartenant au SDIS pour l'euro symbolique.

Ces parcelles correspondent à l'ancienne caserne des pompiers situé au niveau du champ de foire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants à l'échange de ces parcelles.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis Billy



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents** : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents** : M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs** : M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance** : Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/12

### VALIDATION DEVIS MOBILIER URBAIN

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal deux devis pour l'achat de mobilier urbain.

Cet achat fait suite au recensement des différents besoins exprimés par la population lors des réunions de quartiers effectuées sur l'année 2021 et 2022.

Ces deux devis comportent l'achat de :

- 16 supports Vélo en forme de S en acier
- 10 tables de pique-nique en béton
- 10 bancs en béton

Le tableau ci-dessous reprend les différents éléments des devis :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_12-DE

MOBILIER	DEVIS 1 DISCOUNT COLLECTIVITE	DEVIS 2 ADEQUAT
Support Vélo S pour 16 unités	1 523,52 €	2 480 €
Banc en Béton claire	3 303 €	4 810 €
Table de pique-nique en Béton claire	8 588,8 €	9 540 €
Frais de préparation Béton	2 252 €	754 €
Total HT	17 890 €	17 584 €
Remise	2 222,68 €	0
Total TTC	18 800,78 €	21 100,80 €

### Après en avoir Délibéré le conseil Municipal

- Choisi le devis N° 1 de l'entreprise DISCOUNT COLLECTIVITE Pour un montant de 18 800,78 €
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

Date de la convocation :

03/04/2024

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/13****VALIDATION DEVIS NUMERISATION REGISTRE ETAT CIVIL**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal un devis pour réaliser la numérisation d'une partie des registres d'état civil de la commune.

Cette numérisation permettra de limiter la manipulation des registres d'état civil et permettra également à la commune de faciliter pour les personnes inscrites sur nos registres leur démarches administratives via le COMEDEC.

La numérisation concerne les registres de 1891 à nos jours pour un montant total de 2740 € HT soit 3288 € TTC par l'entreprise NUMERIZE.

**Après en avoir Délibéré le conseil Municipal**

- Autorise la signature du devis de l'entreprise NUMERIZE
- Inscrit les crédits au budget
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILLY





DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

DCM 2024/14

### **CREATION D'UN POSTE PERMANENT**

- *Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient -*  
(CGFP – art. L332-8 2°)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 16 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C afin d'assurer les fonctions suivantes : comptabilité et secrétariat divers,

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions suivantes : comptabilité et secrétariat divers relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé,
- Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, à savoir : gestion comptable et secrétariat.
- Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience professionnelle suffisante au sein d'un secrétariat de mairie.
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 371 indice majoré minimum 353.
  - Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
  - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
  - Autorise Madame le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents** : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents** : M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs** : M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance** : Evelyne MIGNARD

DCM 2024/15

### Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L712-1,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 2 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> adjoint expose que :

- l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale,
- peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle les agents publics remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à janvier 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

- l'organe délibérant détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond réglementaire prévu pour chaque niveau de rémunération, à savoir :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

étant précisé que :

- ✓ le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée de l'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- ✓ lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute,
- ✓ lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités précitées pour correspondre à une année pleine,
- ✓ lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement, corrigée pour correspondre à une année pleine,
- ✓ la prime est versée par :
  - la collectivité territoriale, l'établissement public ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,
  - chaque collectivité territoriale, établissement public ou groupement, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023,
- ✓ cette prime est cumulable avec tout autre prime et indemnité perçue par l'agent,
- ✓ cette prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024,
- ✓ l'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.

**Le Maire ou son représentant propose à l'assemblée délibérante :**

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune (ou l'établissement),
- de fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour chaque niveau de rémunération comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond réglementaire	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	240 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	210 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	180 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	150 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	120 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	105 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	90 €

- de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une fois

**Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :**

- DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions définies ci-dessus,
- PRECISE que les crédits correspondants sont ou seront inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/16

### Dérogation M 57 pour les amortissements obligatoires

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose les faits suivants :

Le suivi individualisé des subventions d'équipement versées constitue la règle de droit commun, à laquelle il est possible de déroger dans le respect du principe d'importance relative (c'est à dire que son application à certaines catégories de subventions d'équipement versées ne fausse pas de manière significative la lecture des états financiers, notamment en termes d'amortissement).

Le référentiel M57 prévoit la possibilité de déroger au principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis à condition que l'entité puisse justifier la mise en place d'un aménagement pour certaines catégories d'immobilisations, notamment celles faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. À ce titre, l'entité doit délibérer pour lister les catégories de biens concernés et doit justifier son choix, notamment par son caractère non significatif sur la production de l'information comptable.

Par conséquent, les amortissements obligatoires des comptes de la classe 2, compte tenu du peu d'impact financier pour la commune dérogeront à la règle du prorata temporis et continueront à être amortis l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_16-DE

## Après en avoir Délibéré le conseil Municipal

Décide :

- De déroger à la règle du prorata temporis les amortissements obligatoires des comptes de la Classe 2 comme le permet la M57,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/17

### **Renforcement du réseau concédé d'électricité, renforcement de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunications place du champ de Foire (E 8331)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité place du champ de Foire, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 170 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- le déplacement d'un luminaire d'éclairage public se situant actuellement sur la future maison de santé ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_17-DE

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture d'un projet de convention et de son a  
**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- 3) **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer la convention de mandat et son an-  
nexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILL





DEPARTEMENT  
Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE  
MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date de la

convocation :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

Date d'affichage :

03/04/2024

DCM 2024/18

SUBVENTIONS 2024

Subventions aux associations ou organismes jusséens

Désignation	Nbre adhérents	Demandes 2024	Lots manifestation	Aide location bus	Subventions 2024
Donneurs de sang	16	800			800
Familles Rurales	97	600			600
UCIA	35	800			800
La Marianne en fête	25				
Les z'amis de la Bridelle	25	500 + prise en charge animation fête patronale			850
Bouilleurs de cru	8	Au bon vouloir du maire			100
Les tréteaux jusséens	9	1200		100	400 (300+100)
Théâtre Enjeux	9	400		100	400 (300+100)
Chorale « point d'Orgue »	18	500			500
Fanfare de Jussey	15	1600			1600
Ass Parents élèves FCPE		100			100

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_18-DE



Association Sportive Collège					
Etoile sportive	28	1600	300 championnat		500 ou 800
Tennis club jusséen	35	1000			1000
Sporting Club Jussey (foot)	116	4200 + LOT 300	300 LOTO	900	3000+300+900
Omnisport Lutte	28	4000		400	2000+400
La boule jusséenne	38		300 concours commune	300	600+300+300
Hand-Ball Club					
Basket-Ball	151	3000		1200	3000+1200
Badminton Jusséen	25				500
Boxing club					500
Union nationale des Combattants	29	100			100
Souvenir Français	47	300			300
Fédération des Anciens Combattants	62	100			100
PG CATM prisonniers guerres		100			100
974 section médaillés militaires	35	100			50
Association souvenir Mausolée Rég Libération		Au bon vouloir			0
L'Hermione de Cherlieu	24	150			100
ADP 3 Provinces	185	500			500
SHMM	238	300			300
Cavale Comtoise	238	4700			3000
Club Canin	60	600			600
Société de pêche	242	400			400
Team Kerveyer	40	2500			0
<b>TOTAL</b>			<b>900</b>	<b>3000</b>	

**TOTAL : 26 500€**

**Année 2024 : 22 600 € subventions + 900 € lots manifestation + 3 000 € bus soit total : 26 500€**

Madame Angélique BUSSY, Monsieur Jacques ECHILLEY, Madame Brigitte BOLLECKER et Monsieur Jean-Louis Billy ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont Président d'une Association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide l'attribution des subventions versées aux Associations selon le tableau ci-dessus.
- Inscrit les crédits au Budget 2024
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à verser les crédits aux associations concernées

**Voté à l'unanimité par les membres autorisés**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/19**

**Vote des taux des taxes locales 2024.**

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation 12,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,32%

	2023	2024
Taxe d'habitation	12,38 %	12,38 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,04 %	37,04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,32 %	23,32 %

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/20****Vente du camion des services techniques**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le conseil que lors de la séance du 7 avril 2023, nous avons pris la décision d'acheter un nouveau véhicule pour les services techniques afin de remplacer celui qui était utilisé à l'époque.

Lors de cette délibération n° DCM2023/22 nous avons choisi entre trois prestataires. Le prestataire retenu était le « GARAGE RAVET » pour un camion à 19 500 € TTC.

Au vu des problèmes techniques rencontrés de manière récurrentes au cours de son utilisation, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose de revendre ce camion au « GARAGE RAVET » pour 17 500 €.

**Après Délibération, Le Conseil Municipal :**

- Autorise, le Maire ou son représentant à procéder à cette vente
- Autorise, le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/21

### Achat d'un camion pour les services techniques

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le conseil que lors de la séance du 7 avril 2023, nous avons pris la décision d'acheter un nouveau véhicule pour les services techniques afin de remplacer celui qui était utilisé à l'époque.

Lors de cette délibération n° DCM2023/22 nous avons le choix entre trois prestataires. Il est proposé pour remplacer le camion actuel de prendre un autre des prestataires sélectionnés :

Garage Mondial Distribution :

- Modèle du Véhicule : Renault Master Fourgon L2H2 avec attelage
- Modèle de 2019 avec mise en circulation le 16/04/2019
- Kilométrage 84 078 km
- Prix de 20 779 € TTC

### Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Autorise Le Maire ou son représentant à signer le devis, facture et tous les documents relatifs à cet achat
- Précise que les crédits sont inscrits au budget
- Autorise Le Maire ou son représentant à régler la facture

**Voté à l'unanimité**

**Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILLY**



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_21-DE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

Date de la convocation :

03/04/2024

Date d'affichage :

03/04/2024

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/ 22****Vote des comptes de Gestion 2023**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il reprend les éléments des budgets primitifs 2023, les différentes décisions modificatives du budget, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats. Le compte de gestion est dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**Après avoir entendu les comptes de Gestion 2023,**

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_22-DE

COMMUNE	Voté à l'unanimité
EAU	Voté à l'unanimité
ASSAINISSEMENT	Voté à l'unanimité

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 11

**Présents** : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents** : M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs** : M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance** : Evelyne MIGNARD

**DCM 2024/23****Vote du Compte Administratif 2023**

Vu l'article L.2121-14 Du code général des collectivités territoriales, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe qu'en tant qu'ordonnateur des finances communales, il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif et sortira de la salle pour ce vote ainsi il ne peut présider la séance pour le vote du compte administratif. Ainsi, le conseil Municipal élit **Jacques Echilley** pour présider le Conseil le temps de cette délibération.

Comme le Compte de Gestion est dressé par le comptable public, Madame le Maire ou son représentant, en tant qu'ordonnateur des finances communales, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution des budgets de la commune de Jussey.

Après Délibération hors présence de l'ordonnateur des finances communales, Le Conseil Municipal

Vote les comptes administratifs comme suit :

- Compte Administratif **Commune** : voté à L'unanimité
- Compte Administratif **Eau** : voté à L'unanimité
- Compte Administratif **Assainissement** : voté à L'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

Date de la convocation :

03/04/2024

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

Date d'affichage :

03/04/2024

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/24

### Affectation des résultats

Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées dans les Article L2311-5 et L2311-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte de gestion et du compte administratif (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. En cas de déficit dans la section investissement, elle doit faire l'objet d'une délibération pour combler ce déficit par opération d'ordre entre les sections.

Pour l'exercice 2023 tous budgets, les comptes de gestion et administratif ne font pas apparaître de déficit dans les sections d'investissement. Donc il n'y a pas lieu de voter d'affectation.

Après l'énoncé du 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil Municipal prend acte de l'absence de nécessiter à voter l'affectation de résultat pour 2023.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus  
Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY



DEPARTEMENT

Haute-Saône

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 11 Avril

L'an deux mil vingt quatre

et le 11 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 12

Date de la convocation :

03/04/2024

Date d'affichage :

03/04/2024

**Présents :** M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme BOLLECKER Brigitte, Mme MIGNARD Evelyne, M. MASSARDI Christophe, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme LALLEMAND Agnès, Mme DIDIER Dominique, Mme MOUGIN Mélissa, M. BILLY Jean-Louis,

**Absents :** M. ODRION Alexandre, M. FEBRE Emilien, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, M. PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme SIERRA Aurore,

**Pouvoirs :** M. PIGHETTI Alexandre donne pouvoir à M. PETRIGNET Didier, M. LEVERT Ludovic donne pouvoir à M. HUGUENOT Philippe, M. PIMONT Gérard donne pouvoir à M. MASSARDI Christophe, Mme CHEVILLEY Nathalie donne pouvoir à M. BILLY Jean Louis.

**Secrétaire de séance :** Evelyne MIGNARD

## DCM 2024/25

### Vote des budgets (commune, eau et assainissement)

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle à l'assemblée délibérante que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le Budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. La note de présentation ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BILLY,

- Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
- Vu l'instruction budgétaire M57,
- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et par nature présenter ci-dessous,

**COMMUNE** : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
 Reçu en préfecture le 16/04/2024  
 Publié le  
 ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_25-DE



JUSSEY 39600					
FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	330 513.54 €
011	charges générales	489 100.00 €	70	produits services	140 000.00 €
012	charges de personnel	720 000.00 €	73	impôts et taxes	856 900.00 €
014	Atténuation produits FNGIR + FPIC	210 658.00 €	74	dotation participation	610 000.00 €
65	autres charges de gestion cour	320 000.00 €	75	Autres produits	100 000.97 €
66	charges financières	22 590.00 €	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	5 000.00 €	77	produits except	10 000.00 €
68	dotation provisions 681	22 500.00 €	78	Reprise sur amortiss et provisions	
022	dépenses imprévues SAUF M 57	0.00 €	79	transferts de charges	
023	versement à la section invest	298 501.00 €	13	atténuation de charges	10 000.00 €
040	subventions transférées c/1991	20 000.00 €	042	quote subv transférées c/1991	
040					
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>2 057 414.51 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>2 057 414.51 €</b>

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024
001			001	excédent reporté	9 606.65 €
16	emprunt remb en capital	134 127.19 €	1068	affectation résultat	- €
16	Caution	2 000.00 €	021	versement de la section de réser	298 501.00 €
20	immo incorporelles	10 809.72 €	10	Fctva + taxe aménagement	45 243.75 €
21	immobilisations	185 480.00 €	13	subventions	8 000.00 €
23	travaux en cours		16	emprunts et cautions	2 000.00 €
			024	cession immobilisations	
RAR		- €	RAR		
040	subventions transférées c/1991	- €	041	Opérations patrimoniales	20 000.00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>332 416.91 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>332 416.91 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_25-DE

**EAU :** Ce budget est en suréquilibre en recette de fonctionnement.  
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

JUSSEY EAU 42100					
FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024	CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024
002	déficit reporté	0	002	excédent reporté	327 164.80 €
011	charges générales	83 000.00 €	70	produits services	125 000.00 €
012	charges de personnel		73	impôts et taxes	
014	Atténuation produits		74	dotation participation	
65	autres charges de gestion cour		75	Autres produits	
66	charges financières	7 134.34 €	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €	77	produits except	
68	dotation provisions 6817/6815		78	Reprise sur amortissements et provisions	
022	dépenses imprévues SAUF M 57	2 000.00 €	79	transferts de charges	
023	dépenses imprévues SAUF M 57		013	atténuation de charges	
042	dépenses imprévues SAUF M 57	20 737.23 €			
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>149 871.57 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>468 752.80 €</b>
				<b>DISPONIBLE :</b>	<b>318 881.23 €</b>

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024	CHAPITRE	DÉPENSES	BP 2024
001	déficit reporté	- €	001	excédent reporté	223 020.29 €
16	emprunt remb en capital	25 973.58 €	1068	affectation résultat	- €
16	cautions		023	allocation de la section de maot	
20	immo incorporelles	30 000.00 €	10	actva	
21	immobilisations	50 000.00 €	13	subventions	
23	travaux en cours	156 195.94 €	16	emprunts et cautions	
			024	cession immo SAUF AF	
RAR		- €	RAR		- €
020	dépenses imprévues			(fonds propres)	278 757.52 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	278 757.52 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>278 757.52 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>278 757.52 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_25-DE

**ASSAINISSEMENT** : Ce budget s'équilibre dans les 2 sections.

JUSSEY ASSAINISSEMENT 42200					
FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024
002	déficit reporté	3 045.33 €	002	excédent reporté	0
011	charges générales	37 615.41 €	70	produits services	101 000.00 €
012	charges de personnel		73	impôts et taxes	
014	Atténuation produits		74	dotation participation	- €
65	autres charges de gestion cour		75	Autres produits	
66	charges financières	4 556.26 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles		77	produits except	- €
68	dotation provisions 6817/6815		78	Reprise sur amortissements et provisions	
022	dépenses imprévues SAUF M 57		79	transferts de charges	
023	virement à la sect invest		013	atténuation de charges	
042	dotations amortissement c/6811	64 514.00 €			
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>109 731.00 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>109 731.00 €</b>

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	DEPENSES	BP 2024	CHAPITRE	RECETTES	BP 2024
001	déficit reporté	0.00 €	001	excédent reporté	168 296.48 €
16	emprunt remb en capital	18 000.00 €	1068	affectation résultat	- €
16	cautions		021	virement de la section de fonct	- €
20	immo incorporelles	30 000.00 €	10	ictva	
21	immobilisations	20 000.00 €	13	subventions	
23	travaux en cours	156 079.48 €	16	emprunts et cautions	
			024	cession immo SAUF AF	
RAR		- €	RAR		- €
020	dépenses imprévues			(fonds propres)	232 810.48 €
			040	amort immos c/28 détaillé	64 514.00 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>232 810.48 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>232 810.48 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 070-217002922-20240411-DCM2024\_25-DE

**Après délibération, le Conseil Municipal Adopte les budgets ci-dessus :**

- Budget Commune 39600 voté à l'unanimité
- Budget Eau 42100 voté à l'unanimité
- Budget Assainissement 42200 voté à l'unanimité

**Voté à l'unanimité**

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Jean Louis BILLY

